



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 17 mai 2024
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de suffrages exprimés : 33 dont : 4 pouvoirs	

SEANCE DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Saint-Genès-du-Retz

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Remy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN),

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, David DESPAX, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLERE,

Secrétaire de séance : Gilles MAS.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-81 : Economie - Attribution d'aide aux petites entreprises de commerce

Finances locales - Interventions économiques

Rapporteur : Marc CARRIAS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1511-2, L1511-3 et L1511-7, L1111-8,

Vu la délibération n° AP-2022-06 / 07-13-6750 du conseil régional des 29 et 30 juin 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération n° 2022-146 de la communauté de communes Plaine Limagne du 13 décembre 2022 autorisant la signature d'une convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Plaine Limagne,

Vu la demande de subvention déposée auprès des services de la région par la SARL NANCY, représentée par M. David ROSA,

La SARL NANCY, connue sous le nom commercial Boulangerie de la Halle, est domiciliée et établie à Maringues.

Par un mail du 11 avril 2024, la région a autorisé la SARL NANCY à engager ses travaux par anticipation pour l'aménagement d'un atelier de chocolaterie dont le montant total s'élève à 18 764,50 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire, conformément aux termes de la convention signée avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, de prendre part au financement à hauteur de 10 % du montant total HT.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'attribuer une aide de 1 876,45 € (10 % des investissements éligibles) à la SARL NANCY;**
- **d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 31 mai 2024

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement

